



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Institutions et vie politique /
5.2 Fonctionnement des
assemblées

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Étaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-85

Objet : Référent déontologie

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la Loi du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration portant diverses mesures de simplification de l'action publique, les organes délibérantes ont l'obligation de désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques de poursuites pénales et de conflits d'intérêts.

L'AMF de l'Aveyron a transmis une liste des référents déontologue.

Cette loi impose la nécessité d'obtenir l'accord préalable d'un référent déontologue avant validation au conseil municipal.

Parmi la liste de l'AMF 12, le plus proche a été sollicité :

Monsieur Claude BEUFILS, administrateur territoriale à la retraite, ancien magistrat auprès de la Chambre régionale des comptes de Toulouse, a donné son accord.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Claude BEUFILS en tant que Référent Déontologue pour la Mairie de Nant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

**Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 21 septembre 2023

**Le Maire,
Richard FIOL**

